

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

N° 2021-032

**Finances - Budget Annexe Eau potable – Compte de
Gestion 2020 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 Mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Pascal FOULON, Nicole BRUANDET, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Marie-Françoise QUERE à Dominique RENAULT.

Bruno GUITTARD à Éric DODET

Isabelle BRIARD à Charline MARTINEAU.

Pascal FOULON à Frédéric CUILLERIER.

Secrétaires auxiliaires : Célia VALERO et Aurélie ZARAGOZA.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2020 pour le service public de l'eau potable, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2020 y afférent.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants portés au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

SECTION D'EXPLOITATION	
Recettes réalisées (titres émis)	50 026,74 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	26 688,24 €
Résultat (excédentaire)	23 338,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	21 075,82 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	28 751,73 €
Résultat (déficitaire)	- 7 675,91 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Annexe Eau potable de l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 30 MARS 2021

Le Maire,

Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 30 MARS 2021
Et de l'affichage le
Pour le Maire, 30 MARS 2021
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.